

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 12 - 05

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 5

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, CATTAUI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,
VALENTIN

**SUBVENTIONS
AU CCAS
CAISSE DES ECOLES
OFFICE DE TOURISME
(E.P.I.C)**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA),
Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth
LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame
Christine MANFREDI),

EXERCICE 2016

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Afin de permettre le bon fonctionnement des Etablissements Publics dont le caractère d'utilité communale est expressément établi,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2016 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de Tourisme (E.P.I.C) :

Etablissements Publics	Subventions à verser €
Caisse des Ecoles (Compte 657361)	384 000 €
C.C.A.S – (Compte 657362)	250 000 €
Office de Tourisme (E.P.I.C) (Compte 657364)	266 000 €
Total (comptes 657361 – 657362 - 657364)	900 000 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2016 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de Tourisme (E.P.I.C).

Dit que la dépense d'un montant global de 900 000 € sera prélevée sur le Budget Primitif de la Commune, exercice 2016, comme suit :

- compte 657361 - Caisse des Ecoles - : 384 000 €
- compte 657362 – CCAS – : 250 000 €
- compte 657364 – Office de Tourisme (E.P.I.C) - : 266 000 €

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY